

Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service

DGER/SDPFE/2025-193

26/03/2025

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion: Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie:

DGER/SDPFE/2023-92 du 07/02/2023 : Organisation de la commission nationale de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget de CFA et CFPPA

Nombre d'annexes: 0

Objet : L'objet de cette note est de présenter le rôle et l'organisation de la commission nationale de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget des CFA et CFPPA. Elle précise également les modalités de fonctionnement de la commission régionale ACB.

Destinataires d'exécution

DRAAF DAAF

Inspection de l'enseignement agricole

EPLEFPA

organisations syndicales- E2TAP

L'objet de cette note est de présenter le rôle et l'organisation de la commission nationale de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget des CFA et CFPPA (chapitre 1). Elle précise également le rôle et les modalités de fonctionnement des commissions régionales de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget des CFA et CFPPA (chapitre 2)

1. La commission nationale

1.1. Objectifs de la commission

La commission nationale de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget des CFA et CFPPA a pour objectifs de :

- Partager un état des lieux et identifier collectivement les enjeux et contraintes de chacun;
- Proposer des voies de progrès ;
- Observer l'évolution de l'activité des CFA et CFPPA et les conditions d'emploi des agents ;
- Faire remonter les situations difficiles rencontrées sur le terrain.

1.2. Composition de la commission

Cette commission nationale comprend des représentants de l'administration et des représentants des personnels des établissements d'enseignement agricole technique publics.

La présidence de la commission est assurée par le directeur général de l'enseignement et de la recherche ou son représentant.

Au titre des représentants de l'administration :

- Le directeur général de l'enseignement et de la recherche ou son représentant ;
- Un représentant des directeurs régionaux de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt ;
- Trois représentants des directeurs d'EPLEFPA;
- Deux représentants des directeurs de CFA;
- Deux représentants des directeurs de CFPPA;
- Deux représentants des secrétaires généraux d'EPLEFPA.

Les représentants des directeurs d'EPLEFPA, de CFA, de CFPPA et des SG sont désignés par la DGER après consultation d'E²TAP (Réseau des établissements publics d'enseignement agricole).

<u>Au titre des représentants du personnel des établissements d'enseignement agricole publics</u>, selon la répartition des sièges au CSA-EA :

- Sept représentants de l'Elan commun ;
- Deux représentants du SEA-UNSA éducation ;
- Un représentant FO Enseignement agricole ;
- Un représentant Sgen-CFDT ;

Les représentants des organisations syndicales sont désignés par ces dernières.

La composition tient compte de la répartition des sièges au CSA-EA suite aux résultats des dernières élections professionnelles.

Pour les organisations syndicales et les représentants des équipes de direction des EPLEFPA, chaque membre titulaire de cette commission a un suppléant. Les membres de cette commission sont nommés par

décision de la DGER publiée au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

1.3. Calendrier

La commission se réunit a minima 2 fois par an et autant que de besoin.

2. Les commissions régionales de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget des CFA et CFPPA

Elles sont mises en place sous l'autorité du directeur régional de l'agriculture et de la forêt. Elles comprennent des représentants de l'administration, des personnels de direction des établissements et du personnel.

Elles ont pour objectif de partager l'état d'avancement des différentes mesures mises en place pour améliorer les conditions d'emplois des personnels contractuels sur budget des CFA et CFPPA.

La répartition des sièges attribués aux représentants du personnel est effectuée au vu des résultats des dernières élections professionnelles pour la mise en place du comité social d'administration unique régional de l'enseignement agricole.

Les représentants du personnel sont désignés par les organisations syndicales, notamment parmi des agents en fonction dans les CFPPA et CFA.

Ces commissions se réunissent au moins une fois par an.

L'ordre du jour de ces commissions contient *a minima* les points suivants :

- Partage des relevés de conclusions des réunions de la commission nationale, ainsi que des documents produits dans le cadre des travaux nationaux;
- Suivi de la mise en place du cadre local d'emploi dans chacun des EPLEFPA de la région et de ses éventuelles révisions ;
- Présentation annuelle des résultats de l'observatoire au niveau régional.

Les commissions régionales de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget des CFA et CFPPA tiennent régulièrement informée la commission nationale des résultats des travaux conduits localement. Leurs comptes-rendus de réunion sont systématiquement partagés.

Le directeur général adjoint de l'enseignement et de la recherche